



## Déclaration liminaire FSU / CGT Educ'action

**CTA du Mardi 20 Janvier 2015**

**Académie de Poitiers**

A la barbarie qui a sévi il y a 2 semaines, les citoyens se sont rassemblés au nom des valeurs de la république avec une force inégalée depuis la Libération. Ces mobilisations citoyennes sont une réponse de défense des libertés et de refus de tout amalgame et de toutes formes de racismes.

Après l'indignation, l'émotion, la tristesse et le deuil, le débat démocratique reprend aujourd'hui toute sa place et la Nation s'interroge sur les mesures à prendre pour qu'une telle situation ne se reproduise pas. Elles sont nécessairement de plusieurs ordres.

De nombreuses voix se font entendre aujourd'hui pour faire de l'Éducation l'une des réponses, Il n'a jamais été plus urgent en effet de former les esprits, des esprits libres, sensibles et attentifs aux principes démocratiques de la République, parmi lesquelles la laïcité porteuse des valeurs humanistes qui nous sont chères. Les personnels de l'Éducation nationale restent déterminés à relever ce défi au quotidien mais demandent un soutien sans faille : des moyens à la hauteur des missions assignées, de la formation et non des prescriptions pour les personnels, des personnels reconnus et revalorisés, la prise en compte de leur expertise et la nécessité de travailler dans un climat de confiance réaffirmé et des possibilités pour tous les jeunes de suivre leur scolarité au sein de l'école publique, gratuite et laïque. Plus que jamais, l'école doit disposer des moyens nécessaires pour permettre l'accès de tous et toutes à une éducation de qualité. Nous rappelons que le discours sécuritaire n'a pas sa place à l'école et qu'elle doit toujours privilégier les réponses éducatives.

La faible participation aux élections professionnelles a mis en lumière le malaise d'une profession déconsidérée et qui ne croit plus au dialogue social. Conditions de travail dégradées, formation initiale laborieuse, formation continue réduite, revalorisation salariale en panne depuis 2010-: il est urgent d'apporter des réponses sur tous ces sujets en y associant les personnels car rien ne se fera sans eux. C'est le sens de l'appel à la grève du 3 février prochain.

Le vote de la Loi de Finances 2015 a confirmé le choix de l'austérité au nom de la compétitivité et de la diminution de la dette publique. La priorité affichée à l'Éducation se traduisant seulement par une augmentation de 2,4% du budget ne permettra pas d'améliorer de façon significative les conditions de travail et d'étude des personnels et des élèves.

La crise de recrutement est loin d'être réglée Le ministère a pourtant bien compris en augmentant substantiellement la prime des recteurs, qu'il s'assurerait ainsi un vivier conséquent pour cette fonction.

Dans le premier degré, des mesures ministérielles qui vont dans le bon sens ont été prises. Si la FSU et la CGT Education partagent le souci de porter une attention particulière aux secteurs défavorisés et d'utiliser des indicateurs actualisés, cela doit se traduire par une amélioration des conditions d'enseignement. Or, la dotation de 4 emplois pour notre académie semble en contradiction avec les objectifs affichés (maintenir une politique ambitieuse en faveur des écoles rurales, poursuivre le dispositif « + de maîtres que de classes » par exemple) et elle prend le risque d'élever le nombre d'élèves par classe, qui reste dans notre pays supérieure à celle de la majorité de nos voisins européens et qui entre en contradiction avec une nouvelle étude, qui conforte l'efficacité de la réduction du nombre d'élèves par classe.

De nouveau, nous dénonçons le report pour des raisons strictement électoralistes des opérations de carte scolaire. Pour notre académie, ce sont des centaines de collègues qui connaîtront leur affectation après la fin de l'année scolaire.

Dans le second degré, les mesures proposées qui prennent en compte un environnement démographique contrasté avec une diminution sensible des effectifs dans les collèges (-1.3%) mais cependant une poursuite de l'augmentation des effectifs en LEGT (+4.5%), conduisent à un redéploiement de moyens entre les départements et entre les cycles.

La diminution de 39.5 emplois en collège risque de détériorer des situations déjà difficiles dans de trop nombreux établissements et nous ne pouvons que dénoncer une augmentation de 10.9% des HSA.

Pour les Lycées d'Enseignement Général et Technologique, ce sont 88 ETP qui sont prévus pour accueillir 1703 élèves supplémentaires. Cette dotation ne permettra cependant pas de diminuer les effectifs par classe.

Dans l'enseignement professionnel, c'est la Région qui tient les rênes des ouvertures de formations pour la prochaine rentrée or aucune réponse n'a été communiquée depuis le CAEN de Décembre. Le budget académique prévoit une diminution de 12 emplois mais sous quelles formes ? (mesures de cartes scolaires, regroupements ou fermetures de sections ? ). Si des décisions ont été prises, elles doivent être communiquées aux membres du comité technique.

L'envoi aux établissements de documents construits sur la base d'un mixage des moyens horaires (DHG) et de moyens indemnitaires (IMP : Indemnité pour Missions Particulières) alors qu'aucun décret n'est encore paru pour en définir les modalités d'attribution et que les discussions ne sont pas terminées est une méthode de préparation de rentrée que nous contestons.

Nous demandons que la coordination de district UNSS soit intégrée explicitement dans le Décret Missions Complémentaires de niveau académique placée sous l'autorité du Recteur. Nous exigeons aussi que la coordination EPS, qui est antérieure à ce décret d'août 2014 et consubstantielle au fonctionnement et à l'enseignement de l'EPS soit pré-affectée au niveau de l'établissement, afin de ne pas être opposée aux autres coordinations de discipline, de cycles, de niveaux, ou d'actions culturelles. Enfin, le calendrier rectoral incite fortement les chefs d'établissement à renvoyer leur répartition de DHG avant la tenue des CA, ce que nous ne pouvons pas tolérer.

Nous souhaitons également revenir sur le dossier de l'enseignement prioritaire dont la concertation a été menée sans documents et au pas de charge dans le meilleur des cas.

Les dotations allouées aux établissements REP + doivent se traduire par une réelle amélioration des conditions d'étude des élèves et des conditions de travail des enseignants. Les assistants sociaux ne peuvent voir s'élargir leur périmètre de travail sur le premier degré, à moyen constant.

La refonte de l'Education Prioritaire pose d'autres problèmes : la volonté de privilégier les critères sociaux liés aux territoires urbains lèse de fait les zones rurales ; les réseaux qui relèvent de l'EP étant conditionnés à la labellisation du collège, si le collège « sort » de l'EP, les écoles qui en dépendent sont alors « orphelines ». Les lycées, quant à eux, ne sont plus mentionnés dans la nouvelle carte. De même les écoles qui répondent aux critères Education Prioritaire mais non rattachées à un collège labellisé ne pourront pas avoir la reconnaissance à laquelle elles ont droit.

L'« allocation progressive des moyens » qui serait la réponse pour tenir compte de toutes les situations, se faisant par redéploiement, on voit vite la limite de l'exercice.

La dotation ministérielle doit être abondée y compris pour prévoir des emplois supplémentaires d'assistants sociaux, d'infirmiers, de médecins scolaires, et d'emplois administratifs. Nous souhaiterions que les emplois de CPE soient également à l'ordre du jour de ce CTA.

Sur le projet de fusion des lycées Louis Armand, et Auguste Perret, nous regrettons que les personnels n'aient été réellement associés à la réflexion. Comme le dit Claude Lessard, l'école ne peut penser évoluer sans les enseignants ou malgré eux ; ce sont eux les acteurs centraux de l'institution. Les autres sont en soutien.

Enfin sur la mise en place du nouveau CTA :

Le bon fonctionnement du paritarisme et du dialogue social nécessite un calendrier des réunions et des groupes de travail. Leur composition doit respecter la représentativité issue des élections professionnelles. La quantité et la qualité des documents fournis doivent permettre aux élus du personnel d'exercer pleinement leur rôle.